



# *Détente et Nature*

## **Consignes sanitaires applicables au 15 decembre 2021 pour participer aux activités**

### **\*\* Les randonnées :**

**La commission médicale de la FFRandonnée conseille fortement à ses adhérents d'être vaccinés pour participer aux activités du club.**

- se munir du kit Covid (gel, masque et lingettes désinfectantes), et de votre carte de licence FFR,
- pas de distance obligatoire mais garder une certaine prudence en évitant de trop se rapprocher des autres randonneurs,
- port du masque : obligatoire avant et après la sortie, déconseillé pendant l'activité,

### **\*\* Autres activités :**

**Le passe sanitaire ou un justificatif de test PCR de moins de 24 heures est obligatoire :**

- pour tous les événements (restaurants, gites, musées, visites...)
- pour le covoiturage

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- L'indication du coût du covoiturage sur nos programmes n'engage pas Détente et Nature à en assurer l'organisation.</li><li>- Le transport des passagers dans les véhicules relève de l'initiative et de la responsabilité des conducteurs et de leurs prescriptions.</li></ul> |
|--|

***Les animateurs ont mandat pour s'assurer du respect de ces règles.***